

Dossier 3
Quel est le rôle des modes de scrutin dans la représentation politique ?

> Manuel, p. 74-75

Faire le bilan – Texte-bilan à compléter

Remplacez les mots manquants par les termes clés du chapitre.

Le « » est la règle qui encadre une élection. On distingue le mode de scrutin majoritaire et le mode de scrutin proportionnel.

Le mode de scrutin influence les « » et la stabilité des gouvernements : les scrutins « » sont « », mais les prises de décisions sont plus difficiles lorsque toutes les sensibilités sont représentées.

Le scrutin « » est « », mais permet à la majorité d'appliquer plus facilement son programme.

Le mode de scrutin influence aussi l' « » : le scrutin majoritaire ne permet pas aux partis ayant obtenu peu de voix d'être représentés, ils ont donc tendance à s'allier avant l'élection à un parti ayant des chances de gagner. À l'inverse, lors d'un scrutin proportionnel, les partis minoritaires peuvent être représentés dans une assemblée, ce qui favorise une offre politique plus large.